

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	8
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-huit, le lundi 3 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA.

Absents ayant donné procuration : Marie Paule FAUGERAS à Alexandra BAUDIN
Sylvain ICHARD à Philippe EXCOFFIER - Bernard EXCOFFIER à Alexandre ALBRIEUX.

Date de convocation : 27/08/2018

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

A – Vente de parcelles communales à Monsieur Mathieu BAUDIN et Madame Pauline BLANC

Monsieur Mathieu BAUDIN et Madame Pauline BLANC souhaitent acheter à la commune les parcelles cadastrées C 2027A et C183A, situées au lieu-dit Pré du Pont, pour un montant de 2 143.50 €.

Les frais d'actes préalables et nécessaires à cette vente seront mis pour leur intégralité à la charge des acheteurs.

Approuvé à l'unanimité.

B – Achat des parcelles appartenant à Madame Patricia CERANTOLA

Proposition d'achat des parcelles cadastrées C 1448 et C1449 appartenant à Madame Patricia CERANTOLA, situées au Lieu-Dit Pré Bochet, pour un montant de 1 113.00 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

C – Achat des parcelles appartenant à Monsieur Philippe NORAZ

Proposition d'achat des parcelles cadastrées C 1445 et C1452 appartenant à Monsieur Philippe NORAZ, situées au Lieu-Dit Pré Bochet, pour un montant de 2 107.50 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

D – Achat d'une parcelle appartenant aux consorts TROCCAZ

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée C 1446 appartenant aux Consorts TROCCAZ, située au Lieu-Dit Pré Bochet, pour un montant de 870 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

E – Achat des parcelles appartenant aux consorts MARCHAND

Proposition d'achat des parcelles cadastrées C 623 – C 2 105 – C 1 455 – C 2 102 – C 632 appartenant aux Consorts MARCHAND, situées au Lieu-Dit Pré Bochet, pour un montant de 4 377.00 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

F– Echange foncier avec la commune de Valloire

Echange foncier entre Valmeinier et Valloire, supports du domaine skiable commun « Galibier – Thabor » des emprises relatives à deux infrastructures portées par leurs gestionnaires de remontées mécaniques respectifs :

- D'une part, l'emprise du télésiège Crête (remontée mécanique Valloirinche) située pour partie sur du foncier appartenant à la commune de Valmeinier, parcelle cadastrée section E n°1579 (numérotation provisoire),

- D'autre part, l'emprise nécessaire à l'avènement de la retenue collinaire portée par la société gestionnaire du domaine skiable de Valmeinier, située pour partie sur du foncier appartenant à la Commune de Valloire, parcelle cadastrée section E144 (numérotation provisoire).

Echange sans soulte.

Frais d'acte à la charge de chaque commune pour moitié ainsi que les frais préparatoires à cette transaction foncière.

Approuvé à l'unanimité

II – MARCHES PUBLICS

A – Marché déneigement de la voirie et des parkings

L'Entreprise retenue pour l'exécution des prestations de déneigement de la voirie et des parkings est l'entreprise BUTTARD, choix validé par la Commission d'appel d'offres réunie le 27 août 2018 au vu des critères de sélection définis au marché.

La durée de ce contrat est d'un an renouvelable 3 fois.

Approuvé à l'unanimité.

B– Marché PLU : avenant n°2

Le Marché « révision générale du Plan Local d'Urbanisme » notifié le 18 novembre 2016 doit prendre fin le 18 août 2018.

Suite à des attentes de validation et de concertation, la durée du marché doit être prolongée afin que les prestations puissent se poursuivre dans un cadre réglementaire.

L'avenant n°2 au marché a pour objet de prolonger la durée du marché de 12 mois.

Approuvé à l'unanimité.

C– Marché construction d'une nouvelle mairie – Choix du prestataire pour la mission de contrôle technique

Dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, une consultation ont été lancée pour choisir un contrôleur technique.

Une mission complémentaire (PS) a été commandée pour un montant de 400 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

III – REFORME DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur l'adjoint en charge de finances présente la nouvelle réforme de la taxe de séjour.

Cette réforme, introduite par la loi des finances rectificative pour 2017 a permis de clarifier les conditions d'application de la taxe pour les plateformes internet. Elle prévoit que toutes les plateformes intervenant en qualité d'intermédiaire de paiement soient assujetties à la collecte et au reversement de la taxe de séjour.

En outre, la loi a modifié de manière substantielle le traitement des hébergements non classés ou en attente de classement au regard de la taxe de séjour.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, la taxe de séjour applicable à ces hébergements sera proportionnelle au coût de la nuitée, selon un taux déterminé par la Commune. Le montant sera plafonné au tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Il convient de noter que le tarif des structures non classées est aussi celui appliqué par les plateformes de location en ligne que l'hébergement soit classées ou non ; il appartient donc au propriétaire d'encaisser auprès des clients la différence afin de pouvoir la reverser.

Approuvé à l'unanimité.

IV – ONF : INSCRIPTION DES COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE POUR LA CAMPAGNE 2019

Monsieur le Maire présente les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Il s'agit des parcelles 1 – 2 – 3 - 11, volume présumé réalisable 980 m3.

Désignation de trois garants, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc sur pied :

Monsieur Alexandre ALBRIEUX

Monsieur Pascal BAUDIN

Monsieur Philippe EXCOFFIER

Approuvé à l'unanimité.

V – OFFICE DU TOURISME

A – Remboursement de la cotisation de Maurienne Tourisme

Monsieur l'adjoint en charge des finances propose de rembourser à l'Office du Tourisme les frais occasionnés par la cotisation de Maurienne Tourisme (18 810 €).

Approuvé à l'unanimité.

B – Demande de classement en station touristique

Madame l'adjointe en charge du tourisme rappelle que par arrêté du Préfet de la Savoie du 22 mars 2016, la commune de Valmeinier bénéficie de la dénomination « Commune Touristique » pour une durée de 5 ans, étape indispensable pour pouvoir solliciter un classement de station touristique.

Par ailleurs, il est nécessaire que l'Office de Tourisme soit classé en catégorie 1 pour pouvoir déposer le dossier de demande de classement. Cette démarche a été effectuée. Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter le classement de la commune en « station touristique » à l'appui d'un dossier complet.

Le dossier de demande de classement vise donc à démontrer que la commune possède des ressources naturelles exceptionnelles, et qu'elle met en œuvre des politiques

volontaristes et drastiques pour protéger son environnement et professionnaliser l'action touristique, véritable levier économique et social du territoire .
Approuvé à l'unanimité.

C – Absence d'infraction aux règles sanitaires du fait de la commune dans le cadre de la demande de classement station de tourisme.

Madame l'adjointe en charge du tourisme explique que le dossier de demande de classement en station touristique nécessite la fourniture d'une délibération du Conseil Municipal attestant de l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaire du fait de la commune durant les trois années qui précèdent l'année de la demande du classement.

L'absence de telles infractions du fait de la commune a été vérifiée.

Approuvé à l'unanimité.

VI – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL AU CONCEDANT SAISON 2017 -2018

Monsieur l'adjoint en charge des finances donne une lecture et une analyse détaillée du rapport annuel au concédant remis par la SEMVAL.

Plusieurs points font l'objet de remarques et d'échanges.

Approuvé à l'unanimité

VII – PERSONNEL COMMUNAL

A) Ouverture des postes saisonniers

Monsieur l'adjoint en charge des finances rappelle la nécessité d'embaucher du personnel cet hiver, pour :

- . assurer le bon fonctionnement des services techniques
- . assurer les missions d'aide au stationnement.

Il propose ainsi de recruter les agents suivants :

A temps complet du 1^{er} octobre 2018 au 28 avril 2019 : 5 agents techniques polyvalents (au grade d'adjoint technique territorial (IB 330, IM 316).

Les samedis des vacances scolaires : une dizaine de vacataires au tarif de 150 € brut pour 8h pour assurer l'accueil et l'aide au stationnement.

De plus, afin de pallier aux arrêts maladies, il propose de recruter :

-Un agent social, 1^{er} échelon (IB 340, IM 321), à 12 heures par semaine, du 3 septembre 2018 au 18 décembre 2018 pour effectuer le transport scolaire.

-Un agent social, 1^{er} échelon (IB 340, IM 321), à 12 heures 30 par semaine, du 4 au 7 septembre 2018 pour effectuer la cantine et le périscolaire.

Approuvé à l'unanimité.

VIII – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Pas de compte rendu lors de cette séance.

IX – QUESTIONS DIVERSES

A – Vœu Affouage, présenté par Alexandre Albrieux

Alexandre Albrieux donne lecture du vœu concernant l'opposition des élus de la vallée de la Maurienne aux nouvelles modalités d'exécution des affouages.

En effet, les nouvelles directives transmises par l'Office National des Forêts (ONF) en matière de cessions de bois aux particuliers et d'affouage en forêts communales sont inquiétantes. L'instruction interne n° INS-17-T-90 interdit notamment la délivrance, par les agents de l'ONF, de bois de diamètre supérieur à 30 cm, de bois encroués, enchevêtrés ou sous tension, à proximité d'ouvrages (habitations, routes publiques, lignes électriques...) et interdit toute coupe dans les zones de pentes supérieures à 40 %, excluant ainsi de fait toute coupe en forêt de montagne.

Ce vœu a également été présenté par le Syndicat du Pays de Maurienne à l'ensemble des EPCI et communes du territoire.

Approuvé à l'unanimité.

B– Aire de camping car : fixation des tarifs et institution d'une régie de recette

Monsieur le Maire rappelle qu'une borne de service camping-car va être installée sur le parking de Grange Bernard.

Il indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs suivant :

Droit de stationnement : saison d'hiver : 6 € par 24 h - 4 € par journée – 36 € par semaine

Vidange : 2 € les 20 minutes

Borne électrique (1 jeton 4h - 2 jetons 8h – 3 jetons 12h).

Le prix du jeton est fixé à 2 €.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de créer une régie de recette pour la perception de ces droits.

Approuvé à l'unanimité.

C– Subvention exceptionnelle pour l'amicale des pompiers

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'amicale des Sapeurs-pompiers de Valmeinier demande le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ pour l'organisation de leurs manifestations annuelles.

Approuvé à l'unanimité.

X – INFORMATIONS DIVERSES

Faire-part de naissance de Timoté BAUDIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.